

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUILLET 2018 à 20 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Absents excusés :

Mme ECOFFARD ayant donné procuration à Mme HUMBERT,
M. JACQUEMET ayant donné procuration à M. GAUTHIER,
Mmes VAUDON et DENUELLE.

Secrétaire de séance: M. Hervé LIGNY.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Accepte l'acte d'engagement proposé par R.P.C, Restauration Pour Collectivités de MANZIAT (Ain), pour la livraison des repas à la cantine, avec un prix du repas fixé à 2.64€ TTC. **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Accepte l'utilisation du logiciel ROPACH CANTINE, ce matériel étant mis à disposition gratuitement par la société ROPACH de Manziat (Ain) afin que les parents d'élèves puissent réserver en ligne les repas de leurs enfants. **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du dossier.

Approuve le projet de convention à intervenir avec la SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE. Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives relatives à la remise puis à l'entretien de l'ouvrage d'art de rétablissement de la voie communale n°4 dite du Moulin (passage inférieur) permettant le franchissement de l'Autoroute A 404. **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Accepte l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 proposé par l'Office National des Forêts, **accepte** la vente sur pied pour ces coupes et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Accepte les termes de la convention de prise en charge, par les différents partenaires, des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les structures utilisées par l'ESMCV football. **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Confirme son intention de faire installer un système de vidéo surveillance sur le territoire de la commune. **Sollicite** auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental de l'Ain une subvention. **Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Sollicite une subvention auprès de Monsieur Le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes. **Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Accepte de confier la location du local situé 2 Rue du Stade à St Martin du Fresne à la RIHB de Montréal-La-Cluse, pour un loyer 450,00 € HT par mois plus 10,00 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. **Précise** que les honoraires s'élèveraient à 6,5% HT, soit 7,80% TTC du montant du loyer et **autorise** Monsieur Le Maire à signer un mandat de gestion avec la RIHB.

Accepte de confier la location de l'appartement situé 6 Route de Brénod à St Martin du Fresne à la RIHB de Montréal-La-Cluse, pour un loyer 650,00 € HT par mois plus 20,00 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. **Précise** que les honoraires s'élèveraient à 6,5% HT, soit 7,80% TTC du montant du loyer et **autorise** Monsieur Le Maire à signer un mandat de gestion avec la RIHB.

Est informé :

- Que la bibliothèque municipale de St Martin du Fresne s'est rapprochée de celle de Maillat. Dorénavant les habitants de Maillat peuvent venir emprunter des livres à St Martin du Fresne.
- Que les associations « Main dans la main », « Le club de l'amitié », « l'AFTC de l'Ain » et « l'Ecole de musique de Nantua » remercient la commune de St Martin du Fresne pour les subventions qui leur ont été versées.
- Que l'association ALFA 3A propose à la commune de mettre en place une aide aux devoirs pour les élèves de l'école.
- Qu'il y a des problèmes d'écoulement des eaux pluviales sur le Plateau de Chamoise lors de gros orages.
- Que la fontaine de la Rue de Longeville est en service.

Séance levée à 22h 30.

Le Maire,
Dominique TURC.

